

V

Pour une région engagée dans la transition écologique



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2021

Session de décembre 2020

\\ Synthèse de la mission

La crise sanitaire et économique mondiale sans précédent que nous connaissons confirme combien nos modes de vie, de production, de consommation, nos choix collectifs des dernières décennies voire siècles nous rendent extrêmement vulnérables aux perturbations de l'environnement.

Plus encore, cette crise renforce notre conscience de l'ampleur des efforts à réaliser. Malgré un confinement d'une bonne partie de la planète pendant plusieurs mois, une économie très fortement ralentie et un nombre inimaginable il y a quelques années de voyages annulés, l'année 2020 n'aura pas permis, à quelque échelle qu'on se place, une baisse suffisante des émissions de CO₂.

Au niveau mondial, la COP 26, qui devrait finalement avoir lieu en novembre 2021 à Edimbourg, sera l'occasion de rappeler le rôle que doivent jouer les régions à l'échelle internationale dans la transition climatique. Le lien sera également fait avec la déclaration d'Edimbourg, dont la Région Bretagne fait partie des premiers signataires, sur la protection de la biodiversité.

L'Europe est aux avant-postes de ces combats, avec le Green Deal et un plan de relance, « REACT EU », qui font la part belle aux enjeux de transitions énergétiques et écologiques, avec de réelles marges de manœuvre accordées au niveau régional. Ainsi, sur les sujets suivis en lien direct avec la mission 5, ce sont des moyens au moins multipliés par trois par rapport à la période 2014/2020 qui ont été proposés à la concertation pour la période 2021/2027.

Le plan de relance national est également une opportunité. La Région y travaille en lien étroit, avec les services de l'Etat, et avec les trois agences environnementales : Ademe, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Office Français pour la Biodiversité.

La Région met en œuvre ses propres moyens d'intervention, en augmentation de plus de 30% en 2021 sur la mission 5 en articulation avec ce contexte. Dès le rapport sur « redémarrage et transitions » de juillet, elle a affirmé l'importance des enjeux environnementaux dans la sortie de crise. Au-delà des moyens financiers, elle s'appuie toujours sur l'engagement des acteurs, mais aussi maintenant sur le schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), notamment sur les aspects biodiversité et climat.

Plus que jamais, la mobilisation de tou.te.s est visée. La mobilisation citoyenne fera donc l'objet d'un soutien en 2021 avec les résultats de l'appel à projet commun lancé avec l'Ademe, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Office Français pour la biodiversité, doté d'un million d'euros.

2021 sera la première année de mise en œuvre de l'engagement pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources. Après un peu plus d'un an d'existence, l'Agence Bretonne de la Biodiversité s'appuie sur une équipe constituée et un plan d'action à destination des territoires pour sensibiliser les décideurs, accompagner les territoires, faire émerger des projets concrets. L'extension du réseau des réserves naturelles régionales sera concrétisée par le choix de 4 nouveaux sites proposés au classement. Le 1% biodiversité commencera à s'appliquer sur de premiers projets soutenus par la Région, et l'appel à projet du Fonds Vert dédié à la biodiversité viendra compléter le dispositif.

La feuille de route économie circulaire adoptée en juillet 2020 permettra de renforcer la prévention en amont du gaspillage des ressources. L'appel à projet en cours fait émerger des solutions innovantes, par exemple sur la consigne du verre, l'émergence de nouvelles générations de recycleries, etc. Un budget d'investissement porté à 1 million d'euros sur le sujet permettra de soutenir cette dynamique émergente. Des effets de leviers avec la dynamique du plan de relance national seront recherchés.

La feuille de route hydrogène renouvelable 2030 illustre aussi la capacité de la région à se positionner sur des enjeux conciliant développement économique, industriel, décarbonations des mobilités et écologie. Elle fait le pari de tirer parti de la maritimité de la Bretagne et de son potentiel sur les énergies renouvelables pour penser une stratégie spécifique, à l'heure où l'Europe et la France mettent également des moyens importants sur le développement de ce vecteur. Dès début 2021, des premiers

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission. 3

Répartition des crédits
par chapitre..... 7

Programme 501 8

Programme 502 10

Programme 503 12

Répartition des AP et AE
par actions 14

écosystèmes territoriaux bretons, réunissant acteurs publics et privés pour soutenir l'offre et la demande d'hydrogène renouvelable, pourront être soutenus.

La Région mettra en œuvre, avec plus d'une trentaine de partenaires, les actions de la feuille de route pour l'adaptation au changement climatique adoptée en octobre 2019. Les fonds européens dédiés à cette thématique seront disponibles dès 2021, et l'Etat et ses agences pourront également accompagner cette dynamique. Cela passera avant tout par un renforcement des connaissances scientifiques sur le climat et l'adaptation, aussi bien à travers la mobilisation de la communauté scientifique (groupement régional d'étude sur le climat et les transitions doté de moyens d'animation dès fin 2020) qu'à travers le renforcement des outils tels que l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne. Ce dernier voit sa gouvernance ouverte à de nouveaux adhérents, notamment des Départements et EPCI, dès 2021.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : les critères environnementaux au cœur des nouvelles politiques publiques

Comme annoncé lors du BP 2020, des signaux clairs doivent être envoyés aux territoires, aux entreprises, aux associations, aux citoyens pour qu'ils puissent s'engager dans les transitions. Le rapport redémarrage et transitions de juillet prévoyait le déploiement d'éco conditions et bonus environnementaux pour l'ensemble des bénéficiaires de fonds régionaux, avec une approche différenciée selon les types de publics.

Les critères environnementaux sont depuis plusieurs années déjà inscrits dans les politiques d'achat et de subvention de la Région. Ils seront désormais progressivement déployés dans la majorité de nos politiques et dispositifs, à partir de 2021, pour responsabiliser l'ensemble d'un territoire sur des priorités environnementales reconnues et partagées. Des éco conditions seront ainsi mises en œuvre prioritairement sur le sujet de la qualité de l'eau et du climat.

A titre d'exemple, la mise aux normes des stations d'épuration, des réseaux d'assainissement, mais aussi des installations d'assainissement non collectif est clairement une priorité affirmée par la Région auprès des territoires. Quelques EPCI pour lesquels des efforts restent encore à accomplir et des enjeux précis ont été identifiés (ex : sensibilité de l'ostréiculture aux norovirus, zones de baignade, etc.) et sont prioritairement incités à réaliser les travaux nécessaires. Les moyens de la mission 5, mais aussi ceux de la mission 1 et de l'agence de l'eau dans cette période de relance, constituent une opportunité pour une application exemplaire, à court/moyen terme, de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines.

Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

La Bretagne a pris très tôt le sujet de la qualité de l'eau à bras le corps, et de réels progrès ont été accomplis, avec la sortie des contentieux pour l'application de la directive nitrates. Pourtant le sujet de la solidarité sur l'eau reste plus que jamais d'actualité. La fracture territoriale s'est creusée entre l'ouest breton dont près de 70% des masses d'eau sont aujourd'hui considérés comme en bon état, et l'est, avec seulement 3% des masses d'eau en bon état, notamment du fait de l'urbanisation et d'un retard dans la prise de conscience et la mobilisation des acteurs.

L'Assemblée Bretonne de l'Eau, lancée officiellement fin 2020 après une préfiguration au début 2020, se saisit pleinement de ces sujets. Elle permet une expression des acteurs bretons forte et légitime sur ces sujets, pour être entendus aux différentes échelles de décision.

Le groupe de travail sur les produits phytosanitaires de synthèse a pu auditionner une diversité d'acteurs spécialistes de ces questions ou responsables de leur mise en œuvre sur le terrain. Il a confirmé la nécessité de renforcer les connaissances et le suivi sur le sujet, ce qui a pu être initié dès la fin 2020 dans le cadre du soutien à Air Breizh. Le travail avec les territoires en particulier se poursuivra, pour privilégier les approches concertées entre différents types d'acteurs, agricoles et non agricoles.

En 2020, la prolongation du plan algues verte jusqu'en 2023 a été obtenue. Cela laissera le temps nécessaire à la bonne appropriation par les nouveaux élus des enjeux, et à la mise en œuvre des préconisations de l'évaluation en cours, ainsi que de celles de la Cour des comptes, pour une meilleure efficacité des dispositifs. Si le volume global d'algues ramassé était en baisse sur l'année 2020, cela ne doit pas conduire à relâcher les efforts.

La recherche d'efficacité passe également par un rapprochement des structures porteuses de démarches d'animation territoriale sur l'eau. Cette mutualisation est encouragée financièrement.

Enfin et surtout, une meilleure efficacité des politiques en matière de préservation de l'eau passe par une plus grande transversalité. La convention signée par la Région avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en est l'illustration, à travers l'implication de nombreuses politiques du Conseil régional (maritime, portuaire, agricole, tourisme, etc.) Sur la question des continuités écologiques pour nos voies navigables, un effort exceptionnel de 3 millions d'euros est consenti en 2021 pour aboutir, fin 2022, à la mise en œuvre de nos obligations et concilier ainsi valorisation patrimoniale et touristique – qui passe notamment par le maintien de la navigation – et mise en œuvre des trames vertes et bleues.

→ Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

La biodiversité, historiquement le parent pauvre des politiques publiques, s'affirme comme une priorité environnementale, le risque de l'effondrement de la biodiversité étant au moins aussi dangereux pour l'homme que celui du climat, d'autant que ces deux risques se renforcent mutuellement.

La Région, au-delà des moyens dédiés qu'elle consacre à ces sujets via le programme 502, entend mobiliser, en adéquation avec l'esprit du récent rapport du CESER sur le sujet, l'ensemble de ses politiques publiques sur cette question. Sur nos propres lycées, des actions exemplaires seront initiées, en partenariat avec des associations. L'agence bretonne de la biodiversité vient aussi renforcer l'action sur des enjeux majeurs pour la biodiversité en Bretagne, tels que l'agriculture ou la mer, (mesures agroenvironnementales dès maintenant, travail sur de futurs contrats de transition agro-écologiques, sensibilisation à la mer prenant pleinement en compte les enjeux environnementaux.) Des infrastructures telles que les ports et les aéroports sont aujourd'hui également en train d'étudier leur apport potentiel à la politique régionale de préservation de la biodiversité.

Sur la question des paysages, la Bretagne priorise les sites naturels exceptionnels. Elle s'appuie notamment sur 3 grands sites labellisés : Pointe du Raz en Cap Sizun en 2004, renouvelé en 2012 et 2019, les Dunes sauvages de Gâvres en 2018, Cap d'Erquy- Cap Fréhel en 2019. La publication de l'Observatoire de l'Environnement sur « Les Paysages en Bretagne » en juin 2020 montre néanmoins l'ampleur du travail encore à accomplir en lien avec l'aménagement du territoire. C'est pourquoi la Région entend également se saisir de la question de la reconquête de la biodiversité, qui passera notamment par la question complexe des friches, de la renaturation d'espaces dégradés, des dépollutions et des solutions fondées sur la nature. Les fonds européens pourront notamment être mobilisés sur ces sujets.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP met en œuvre le 1% biodiversité et lance le Fonds vert

La Région a annoncé dès juillet 2020 sa volonté d'expérimenter puis de généraliser le **1% biodiversité** pour ses investissements et subventions d'investissements. Concrètement, 1% du montant de projets soutenus par la Région devra être dédié à des actions en faveur de la biodiversité et pourra ainsi abonder la mise en œuvre de cette politique publique encore émergente.

Il s'agit d'expérimenter dès à présent cette idée sur les sites d'exception, les projets nautiques ainsi que le tourisme social et solidaire. Cela nécessite de positionner la prise en compte de la biodiversité le plus en amont possible du projet et d'identifier les ressources locales qui pourraient apporter l'ingénierie manquante (Parc naturel, associations, EPCI...) Des actions de connaissance, sensibilisation, gestion, mais aussi de création de milieux favorables à la faune et à la flore sauvage (haies, mares ou zones humides, murs de pierres sèches, abris pour la faune dans les bâtiments...), ou de dés-imperméabilisation de zones bitumées pourront ainsi être financées. Cette logique va dès 2021 être étendue aux projets financés par la mission 5 (investissement sur l'eau, l'énergie, les déchets), puis à ceux de la mobilité. Le travail est également initié sur nos propres maîtrises d'ouvrages (lycées, bâtiments tertiaires...)

Lorsque le porteur de projet ne pourra réaliser lui-même ces dépenses dans le cadre de son projet, il pourra alimenter le **Fonds vert breton** lancé fin 2020 en partenariat avec la Fondation Nicolas Hulot. Ce dernier donne la priorité aux plantations d'arbres mais aussi à un volet biodiversité/bon état des masses d'eau lancé dès début 2021. Il permettra de mixer des fonds publics et privés au service de ces priorités d'intérêt général, et de concrétiser l'engagement de nombreuses entreprises et collectivités par le mécénat environnemental.

→ Développer une politique énergétique volontariste

La Bretagne réduit très progressivement sa situation de forte dépendance énergétique. Les chiffres clés sortis en octobre 2020 à l'occasion d'une Conférence Bretonne de la Transition Energétique montre que le taux annuel d'évolution de la production primaire renouvelable est constant : +3,5% par an, soit une production supplémentaire de 62% par rapport à 2005. Dans le même temps, on note une stabilité des consommations : la consommation d'énergie corrigée du climat s'établit à 81,8 TWh en 2019, inférieure de 3% à la situation de 2005, année du pic de

consommation. Le secteur résidentiel a connu une baisse significative (-14%), compensée par les autres secteurs. On observe une réduction de 70% des consommations de fioul et de charbon...

Pour autant, 90% des besoins énergétiques totaux et près de 85% des besoins électriques de la Bretagne restent couverts par des ressources produites hors de la région.

C'est pourquoi il est nécessaire d'accélérer la transition énergétique de la Bretagne en valorisant le potentiel de l'éolien offshore. Le débat public qui vient de s'achever pour le projet en Bretagne sud sur de l'éolien flottant en confirme tout le potentiel. Ces projets contribueront par ailleurs à l'emploi, mais aussi participeront à renforcer les moyens publics au service de la biodiversité et de l'amélioration de la connaissance sur ce sujet (ex : 800 000 euros de contribution à l'OFB pour le projet au large de Saint-Brieuc).

La Bretagne continuera par ailleurs à déployer sa feuille de route pour l'éolien terrestre, sur le solaire (y compris sur ses propres patrimoines régionaux), le bois énergie, l'hydrogène renouvelable, à étudier le potentiel sur l'hydrolien, mais aussi à prôner un développement régulé de la méthanisation, à travers des contrôles renforcés et une approche plus territoriale des projets. Néanmoins, il n'y a pas d'autonomie énergétique bretonne possible sans une plus forte maîtrise des consommations d'énergie. Après la stabilisation, il convient d'engager une diminution.

Pour y arriver, la Région soutiendra les dynamiques des plans climat, et engagera les derniers territoires non couverts à se lancer. Par ailleurs, après avoir assuré la couverture de 100% du territoire avec un premier niveau de conseil pour l'accompagnement à la rénovation énergétique du bâti, elle renforcera le dispositif sur les années 2021 et 2022 en consacrant des moyens plus importants pour les territoires moins bien dotés. La complémentarité avec les moyens déployés dans le cadre du plan de relance national sera ainsi privilégiée, y compris pour le petit tertiaire. Le réseau FAIRE avec Rénov'Habitat Bretagne s'appuiera ainsi sur l'ensemble des EPCI bretons, seuls ou regroupés, pour réaliser des rénovations énergétiques massives et qualitatives.

La Région sera également de plus en plus attentive aux matériaux mis en œuvre dans ces rénovations, par exemple pour les bâtiments accompagnés dans le cadre de l'AAP bâtiment performant, qui prend pleinement en compte l'enjeu d'adaptation au changement climatique et des matériaux biosourcés.

→ Pour une approche circulaire de l'usage des ressources

La question des matériaux biosourcés ou géosourcés est emblématique de l'approche ambitieuse que souhaitent les partenaires en Bretagne. L'enjeu est de voir se développer des approches limitant au maximum l'utilisation de matière première extractive non renouvelable. La Région, avec l'Etat et l'Ademe, a favorisé l'émergence d'une nouvelle Fédération des Biosourcés de Bretagne (FB2) qui déploie maintenant dans tout le territoire breton un Appel à Manifestation d'Intérêt visant à engager les promoteurs, les bailleurs sociaux, les collectivités, dans une approche vertueuse d'utilisation massives des éco-matériaux de toute nature.

Cette approche économe des ressources n'a pas vocation à rester cantonnée à la question du bâti. Elle doit irriguer toutes les politiques publiques. C'est pourquoi elle figure en bonne place dans la nouvelle stratégie de spécialisation intelligente (S3) à travers la notion d'économie circulaire, mais aussi de Low Tech. Des formations internes sont montées sur le sujet, et les nouveaux dispositifs économiques y font explicitement référence.

La communication auprès du grand public sur le réemploi des objets qui a été déployée en 2020 s'appuyait sur les bonnes habitudes des bretons en matière de tri, avec l'objectif d'aller vers le zéro déchet.

La région continuera en 2021 à agir tant en amont du cycle de vie des produits pour limiter au maximum la production de déchets, qu'en aval pour diminuer la part des déchets qui partent en enfouissement et valoriser tout ce qui peut l'être. Un travail approfondi est mené de manière conjointe avec les régions voisines des Pays de la Loire et de la Normandie pour assurer une gestion coordonnée de ces sujets. Surtout, la Région accompagne les démarches de mutualisation des équipements structurants.

Si la Région n'a évidemment pas vocation à financer seule ces équipements structurants qui relèvent de compétences locales, elle se situe à la bonne échelle pour optimiser les actions. Elle facilite la mobilisation des crédits nationaux, notamment ceux du Plan de relance, et a dégagé, pour cette année 2021, un budget inédit d'un million d'euros en investissement sur ces thématiques.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

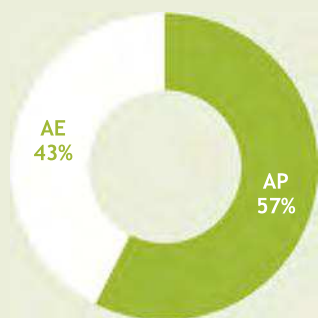
	AE 937	Total AE	AP 907	Total AP
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	5 040 000	5 040 000	6 800 000	6 800 000
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 250 000	3 250 000	700 000	700 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	6 716 000	6 716 000	5 710 000	5 710 000
	15 006 000	15 006 000	13 210 000	13 210 000

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF 937	Total CPF	CPI 907	Total CPI
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	4 590 000	4 590 000	3 800 000	3 800 000
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 250 000	3 250 000	1 300 000	1 300 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	6 806 000	6 806 000	5 800 000	5 800 000
	14 646 000	14 646 000	10 900 000	10 900 000

Programme 501

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

6 800 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

5 040 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 800 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 590 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

\\ Raison d'être du programme

L'eau est visible partout en Bretagne, et les eaux de surface de la région, fournissent plus de 80% de l'alimentation en eau potable. Il est donc essentiel d'en restaurer la qualité, de la protéger, de la valoriser et de préserver les attachements culturels et patrimoniaux qui y sont liés.

Face à ces enjeux, la Région qui a obtenu une compétence en matière d'animation et concertation de la politique de l'eau, fédère et mobilise l'ensemble des acteurs autour de la gestion de la ressource en eau et la conciliation des usages qui en dépendent. En 2021, afin de mieux travailler avec l'ensemble des politiques qui impactent la gestion de l'eau, elle ancrera fortement l'Assemblée bretonne de l'eau dans le paysage. Cette dernière débattera notamment du projet de SDAGE 2022-2027, échangera sur des perspectives pour la gestion quantitative de la ressource dans un contexte prévisible de raréfaction, et mettra au débat la question des solidarités et des financements en matière d'eau.

La Région poursuivra également, aux côtés de l'Agence de l'eau et des Départements, son soutien aux actions de restauration et préservation de la qualité de l'eau conduites sur les territoires de bassins-versants, notamment en Ille et Vilaine où seules 3% des masses d'eau sont en bon état. Elle s'attachera également à valoriser le bon état des cours d'eau et des milieux, notamment en développant un approche transversale, culturelle et patrimoniale de l'eau.

Sur le sujet des pesticides dans le prolongement du travail d'une commission régionale dédiée qui a auditionné de nombreux acteurs, la Région initiera et accompagnera des expérimentations de réduction significative d'usage des pesticides sur des territoires pilotes.

Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique, la Région renforcera son accompagnement sur la problématique de gestion quantitative de l'eau.

Enfin, conformément au rapport « redémarrage et transitions » adopté en session de juillet 2020, et comme formalisé dans la convention de partenariat signée entre la Région et l'agence de l'eau, le conditionnement des aides régionales à des critères « eau » tels que la mise aux normes des réseaux d'assainissement, sera déployé pour renforcer l'efficacité des actions et répondre à l'objectif fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 100% des masses d'eau en bon état en 2027.

\\ 2021 en actions

→ Un travail sur la sortie de produits phytosanitaires de synthèse

Dans le cadre de la Breizh COP, un objectif ambitieux de sortie de l'utilisation des produits phytosanitaires a été fixé à l'horizon 2040. Afin d'étudier les pistes pour atteindre cet objectif, un groupe de travail composé d'élus a auditionné différents acteurs bretons pour construire des propositions d'actions. Une des pistes d'action est celle de la mise en place d'une expérimentation « territoires sans pesticides de synthèse », visant à tester, mesurer et évaluer les possibilités d'une sortie de l'utilisation des produits phytosanitaires. La Région soutiendra en 2021 des initiatives territoriales sur ce sujet, en lien avec le Centre de Ressources et d'Expertise sur l'Eau en Bretagne qui proposera un encadrement scientifique.

Par ailleurs, en tant que région responsable, l'action « zéro phyto » déjà à l'œuvre sur les voies navigables et en déploiement dans les lycées, sera poursuivie et étendue aux ports.

→ Mobiliser et accompagner les acteurs sur la restauration des milieux aquatiques

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : renforcer l'accompagnement des actions de continuité et de restauration des milieux aquatiques

En Ille et Vilaine, où 97% des masses d'eau sont dégradées, le premier critère de déclassement est celui de la morphologie et de la discontinuité écologique des cours d'eau. Cette problématique est notamment issue de l'urbanisation et due au développement agricole qui a entraîné le recalibrage des cours d'eau, et la destruction de zones humides. C'est pourquoi, la Région mobilisera les élus locaux sur cette problématique et renforcera, aux côtés de l'Agence de l'eau, son accompagnement financier aux travaux de restauration de zones humides, d'arasement de seuil ou de réalisation de passes à poissons. Elle engagera également 3 M€ complémentaires pour financer la continuité écologique sur les voies navigables, portant ainsi à 7.4 M€ la totalité des montants engagés sur ce sujet depuis 2015. Afin d'accélérer la réalisation de ces travaux de continuité sur son domaine, des moyens humains seront priorités et dédiés en interne sur le sujet.

→ Valoriser le bon état comme cadre d'attractivité et de développement économique

L'étude sur les solidarités de l'eau initiée en 2019 par la Région, identifie des besoins de solidarité financière vis-à-vis des territoires en bon état qui ne sont plus prioritaires pour l'intervention de l'Agence de l'eau, mais qui doivent être préservés. Ainsi, en 2021, la Région élargira l'appel à projet sur le patrimoine culturel à la question de la préservation et valorisation du patrimoine naturel, un travail avec le service du tourisme sur des projets de valorisation touristique du bon état des cours d'eau, et la possible mobilisation du fonds vert sur le sujet.

→ Accompagner les prospectives et projets de gestion quantitative de la ressource

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : Renforcer l'accompagnement sur la problématique de la gestion quantitative de la ressource

Les prélèvements sur la ressource, en forte hausse ces trois dernières années, ont mis à mal les prospectives des syndicats d'eau et provoqué une prise de conscience de la finitude de la ressource. Dans un contexte de changement climatique, la problématique des économies d'eau et de la disponibilité de la ressource pour le développement des territoires est plus que jamais d'actualité. Ainsi, le SRADDET définit un objectif qui vise à déterminer pour chaque territoire les capacités de développement de l'urbanisation et des activités économiques, en fonction de la ressource disponible actuelle et future. Pour faciliter la mise en œuvre de cet objectif, la Région accompagnera en 2021 les initiatives et projets permettant de mieux comprendre la hausse des prélèvements, de développer les pratiques et process d'économie d'eau (« Re-Use » par exemple), et de prospecter de nouvelles ressources d'eau souterraines. Elle mettra également ce sujet en débat au sein de l'Assemblée bretonne de l'eau, et favorisera les échanges et le partage d'expériences et d'information sur le sujet.

→ Encourager la mutualisation des ressources sur les territoires pour améliorer l'efficacité des actions

Au-delà de l'Assemblée Bretonne de l'Eau qui offrira aux EPCI un lieu d'échanges, la Région poursuivra son accompagnement dans les réorganisations territoriales, afin de favoriser la mutualisation et la solidarité sur les territoires, facteurs de meilleure efficacité des actions. A l'instar de sa participation au sein de l'EPTB Vilaine, elle deviendra membre en 2021 du futur syndicat porteur des SAGe Blavet, Scorff et Eilé-Isole-laÎta, renforçant ainsi son accompagnement et son poids au sein des deux plus importants territoires hydrographiques de planification de la gestion de l'eau en Bretagne.

Elle incitera par ailleurs avec l'Agence de l'eau, le regroupement de nouveaux territoires tels que l'Aulne et l'Elorn.

→ Renforcer l'accès aux données environnementales

L'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB), est un GIP créé par l'Etat et la Région, dont l'objet est la valorisation et la diffusion de données environnementales. Il édite notamment des chiffres clés sur l'environnement et rédige des dossiers thématiques pour améliorer la connaissance des citoyens sur différentes thématiques telles que la production et le recyclage des déchets, les consommations d'énergie et la production d'énergie renouvelable, la qualité des eaux, la biodiversité.... En 2021, il s'ouvre plus largement aux EPCI, et s'attachera donc à produire de la donnée valorisable à différentes échelles (régionale, et territoriales). Il travaillera également sur le croisement des données et des thématiques, développera la plate-forme des paysages et publiera une brochure sur les algues vertes.

Les actions du programme

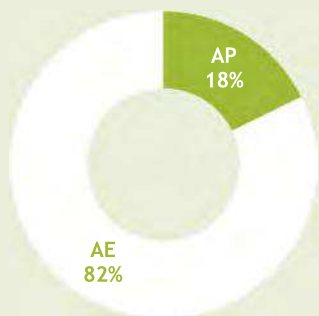
→ Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons

→ Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires

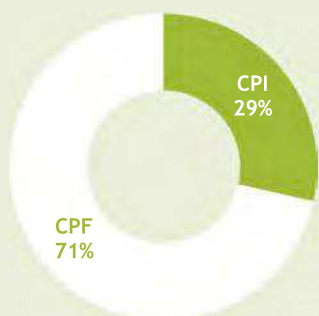
→ S'adapter aux risques liés à l'eau

Programme 502

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

700 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

3 250 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 250 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

\\ Raison d'être du programme

L'état global de la biodiversité et son évolution sont des indicateurs dans le rouge depuis plusieurs décennies. Les causes en sont connues. La troisième édition du rapport sur l'état de la nature dans l'Union européenne présentée le 19 octobre 2020 par la Commission européenne dresse le constat d'une aggravation supplémentaire de l'érosion de la biodiversité depuis la précédente version publiée il y a 6 ans. A cette occasion, la Commission a souligné le risque d'un effritement continu, en l'absence de changement radical, non seulement de notre patrimoine naturel commun, mais également des services vitaux qu'il fournit, au fondement de la santé et de la prospérité humaine.

Dans le cadre de la politique régionale en faveur du patrimoine naturel et de la biodiversité, et sous l'impulsion de la Breizh COP, il s'agit en 2021 d'accélérer la prise en compte de ces enjeux dans les politiques régionales et dans les démarches portées par les territoires, en lien avec tous les acteurs bretons concernés. Cela se fera dans le cadre de l'engagement régional adopté en juillet dernier en faveur de la biodiversité et des ressources. Cette dynamique régionale sera appuyée par l'Agence Bretonne de la Biodiversité, qui déploie progressivement ses missions depuis le début de 2020, et dont les capacités d'action seront complètes au début de l'année 2021.

Pour faire face aux enjeux majeurs de préservation et de reconquête de la biodiversité et des paysages, l'action régionale en faveur des continuités écologiques doit être poursuivie auprès des territoires, notamment en application et en accompagnement des objectifs du SRADDET, qui intègre désormais le Schéma régional de cohérence écologique. La prise en compte de la biodiversité est à développer partout, sur la base d'une connaissance à renforcer. La préservation d'espaces et d'espèces remarquables restera au cœur des politiques régionales, à travers l'extension du réseau des réserves naturelles régionales, à articuler avec l'élaboration d'une stratégie nationale pour les aires protégées. Pour freiner plus efficacement cette érosion continue de la biodiversité, des initiatives permettant à la nature et à ses fonctionnalités écologiques de s'exprimer à nouveau devront être soutenues, sur des espaces aujourd'hui dégradés, parfois artificialisés et inutilisés.

Les nouveaux cadres de financements régionaux, nationaux et européens en cours de définition doivent permettre de telles démarches. Pour répondre à l'ensemble de ces besoins, et dans un contexte institutionnel complexe et évolutif, la mobilisation et la mise en cohérence des financements en faveur de la biodiversité sera une priorité pour 2021.

\\ 2021 en actions

→ Extension du réseau des réserves naturelles régionales

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : extension du réseau des réserves naturelles régionales

Initiées en 2006 en Bretagne, les réserves naturelles régionales sont au nombre de 9 aujourd'hui. Egalement labélisés « Espaces remarquables de Bretagne » pour en reconnaître la spécificité et le caractère partenarial, ces sites classés par la Région sont protégés au titre du code de l'environnement. Un appel à manifestation, ouvert jusqu'à fin janvier 2021, doit permettre de sélectionner 4 nouveaux sites sur des critères de protection et de connaissance du patrimoine naturel, d'inscription dans un réseau d'espaces naturels protégés, d'ancrage territorial, ainsi que d'éducation et d'ouverture au public. Les sites sélectionnés pourront ensuite s'inscrire dans une procédure de classement en réserve naturelle régionale et bénéficier à ce titre d'un accompagnement dédié.

→ Développement des outils régionaux d'observation et de connaissance

L'alimentation de la plateforme régionale des données naturalistes sera poursuivie en 2021, en articulation avec les travaux d'accompagnement des projets des territoires en faveur de la biodiversité. Le pôle Biodiversité de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne anime cette démarche, en lien avec les producteurs de données, et travaillera sur la production de synthèses territoriales des données naturalistes.

En parallèle, la Région accompagne la structuration des observatoires naturalistes en Bretagne, en soutenant la constitution d'un observatoire régional des amphibiens et reptiles, groupes d'espèces particulièrement menacées.

Le soutien aux travaux de l'observatoire régional des paysages, porté par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne, ainsi qu'à la production d'outils méthodologiques pour la prise en compte des enjeux paysagers par les territoires, sera reconduit en 2021.

→ Appui aux projets de territoire en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques

L'accompagnement des projets des acteurs locaux en faveur de la biodiversité constitue un axe fort de la politique régionale dédiée au patrimoine naturel, en déclinaison des objectifs du SRADDET, notamment en matière de continuités écologiques. Tout en s'appuyant sur les missions d'animation et d'accompagnement des porteurs de projets conduites par l'Agence bretonne de la biodiversité, les soutiens aux initiatives des territoires seront développés au travers des fonds régionaux, de la nouvelle programmation européenne, et de façon articulée avec les différents financeurs intervenant en faveur de la biodiversité en Bretagne (Office français de la biodiversité, Départements, notamment). Dans le cadre de la programmation européenne, des dispositifs de soutien adaptés à la diversité de ces projets territoriaux seront définis.

Dans le cadre d'une démarche collective d'accompagnement et de mobilisation des territoires, et en lien avec l'OFB, les services de l'Etat et l'ABB, le dispositif « Territoires engagés pour la Nature » sera développé en Bretagne en 2021, afin de valoriser les démarches ambitieuses portées par les collectivités bretonnes et susciter l'implication du plus grand nombre.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : renaturation de sites dégradés

Au-delà des démarches de consolidation des trames vertes et bleues et de protection réglementaire des espaces de nature remarquable, des opérations de renaturation et de restauration de sites spécifiques doivent être conduites pour permettre de restituer des surfaces antérieurement gagnées sur la nature. Des travaux de génie écologiques, de dépollution, de désartificialisation de sites dégradés ou délaissés par les activités humaines, mais présentant un potentiel de gain de biodiversité, sont à soutenir pour leur permettre de recouvrer leurs fonctionnalités écologiques. A travers la nouvelle programmation européenne, mais également au travers de nouvelles pistes de financement (Fonds vert breton notamment), la Région soutiendra la mise en œuvre de telles initiatives.

→ Appui aux Parcs naturels régionaux

La création effective du syndicat mixte de préfiguration pour porter le projet de Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude interviendra début 2021. Il rassemblera directement les collectivités concernées par la démarche (Région, Départements, EPCI et communes), et finalisera en relais de l'association Cœur Emeraude les travaux d'élaboration de la charte et les documents à présenter aux instances nationales.

Les travaux de renouvellement du classement du Parc naturel régional d'Armorique ont conduit à l'établissement d'un périmètre d'étude fin 2020, à partir duquel un projet de charte sera élaboré en 2021. La nouvelle labellisation est attendue pour l'automne 2024, date d'échéance de la charte actuelle.

Les actions du programme

→ Développer l'acquisition de connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité

- ✓ Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise
- ✓ Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances
- ✓ Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité

→ Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages

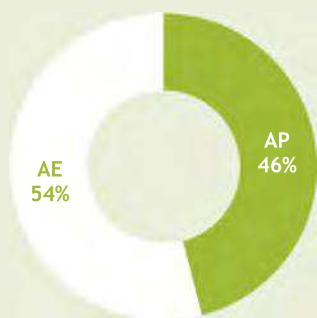
- ✓ Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale
- ✓ Accompagner les Réserves Naturelles Régionales (RNR)
- ✓ Accompagner les Parcs Naturels Régionaux (PNR)
- ✓ Développer le maillage régional des espaces naturels
- ✓ Intégrer les dimensions paysagères

→ Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel

- ✓ Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement

Programme 503

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation de programme de

5 710 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2021 une autorisation d'engagement de

6 716 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

5 800 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 806 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

\\ Raison d'être du programme

En Bretagne, le SRADDET adopté fin 2020 prévoit de diviser par 2 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2040 par rapport à 2015. L'atteinte de cet objectif passe par une réduction importante des consommations (-35% en 2040 par rapport à 2015) mais aussi par une multiplication par 6 de la production des énergies renouvelables. Pour y parvenir avec l'ensemble de ses partenaires, la Région s'est dotée de feuilles de route thématiques (éolien, hydrogène renouvelable, solaire...) qui fixent dès à présent un cap, des objectifs et des actions à mettre en œuvre. Afin de mobiliser les acteurs territoriaux la Région met également à disposition des outils partagés, forme et anime des réseaux dédiés (réseau des PCAET, réseau Rénov'habitat Bretagne...).

La Région agit également sur le volet adaptation aux effets du dérèglement climatique par la mise en œuvre du projet Breizh hin qui vise à proposer aux acteurs régionaux un cadre structuré autour des axes suivants : améliorer la connaissance, renforcer les capacités des acteurs du territoire, soutenir l'éducation et la sensibilisation, adapter les politiques d'aménagement du territoire, de prévention et de gestion des risques, gérer les ressources naturelles et garantir leurs services, accompagner les secteurs économiques dans la transformation et l'adaptation.

Si la nécessité d'aller vers des modes de production plus sobres en matières premières et en énergie, de recourir à des matières recyclables en lieu et place des ressources naturelles, d'augmenter la durée de vie des biens et produits... ne fait plus débat, la marge de progression pour y parvenir est encore grande. Les actions inscrites dans la Feuille de Route en Faveur de l'Economie Circulaire (FREC) ainsi que dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), intégré au SRADDET, qui constituent une réponse opérationnelle aux engagements pour la préservation de la biodiversité et des ressources de la Breizh COP, doivent permettre d'y contribuer. C'est le sens de ce programme qui tend à :

- sensibiliser l'ensemble des bretons, aux principes de l'économie circulaire ;
- (re)localiser en Bretagne la valeur ajoutée des différentes filières de réemploi, de recyclage, de valorisation énergétique des déchets ;
- développer de nouvelles filières autour des matériaux biosourcés et renouvelables.

Des effets de levier avec le futur contrat de plan, les fonds européens et le plan de relance seront recherchés dans la mise en œuvre du budget en 2021.

\\ 2021 en actions

→ Accompagner les bretons pour une Bretagne plus sobre en énergie

La Région poursuit son engagement et renforce ses moyens financiers pour déployer le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat auprès des collectivités afin d'accompagner les ménages vers la rénovation énergétique. En 2021, il s'agit d'atteindre les objectifs quantitatifs suivants : 30 000 ménages recevant une information de 1er niveau, 16 500 ménages recevant un conseil personnalisé et 2 000 ménages accompagnés pour la réalisation de leurs travaux.

La Région mobilisera également ses crédits pour accompagner la réduction des consommations des bâtiments tertiaires publics et privés à travers un accompagnement renforcé et un appel à projets Bâtiments Performants plus ambitieux.

▶▶▶ La Région, une collectivité responsable

La Région recense, depuis 2009, les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par son fonctionnement, son patrimoine et l'exercice de ses compétences. En 2021, la Région pilotera un nouveau BEGES en s'appuyant sur équipe projet opérationnelle et formée. Ce bilan devient ainsi un véritable outil de pilotage pour évaluer l'impact environnemental de son fonctionnement et de ses politiques. En 2021, un BEGES spécifique sera mené sur l'opération immobilière ATALANTE pour limiter l'empreinte carbone de ce bâtiment et de sa future utilisation.

→ **Accompagner les filières renouvelables pour augmenter la production d'énergie renouvelable**

La Région soutiendra les filières et les projets permettant d'accélérer la production d'énergies renouvelables en exploitant tous les potentiels existants (avec une priorité au développement des énergies marines, du solaire photovoltaïque, de l'éolien terrestre et de la biomasse) et en impliquant davantage collectivités et citoyens pour le développement de ces projets. La Région poursuivra son engagement dans le développement des réseaux énergétiques intelligents notamment dans l'appui à l'association SMILE (Smart Ideas to Link Energies).

▶▶▶ **Développer la filière hydrogène renouvelable en Bretagne**

La mise en œuvre de la feuille de route bretonne pour développer la filière hydrogène renouvelable, adoptée en session de juillet 2020, se concrétise en 2021. L'appel à projets « boucles hydrogène renouvelable territoriales », lancé sur la période 2020-22, permettra l'émergence d'une douzaine de projets associant usages et production. La Région soutiendra également la filière et ses innovations, notamment dans le secteur maritime. Elle étudiera la conversion de ses propres flottes (navires notamment) et l'adaptation de ses équipements portuaires.

→ **Sensibiliser les acteurs bretons aux principes de l'économie circulaire**

Si les premières actions de la FREC votée en juillet 2020 ont pu être engagées dès 2020, leur rythme de mise en œuvre doit être accéléré en 2021. Le succès du nouvel appel à projets et idées sur l'économie circulaire conjoint entre la Région, la DREAL et l'ADEME invite à sa prolongation. La formation et la sensibilisation des acteurs bretons, publics et privés, sur les sujets liés à la FREC seront amplifiées : la Conférence des Ressources, dans ses nouveaux modes de fonctionnement et sa déclinaison en « rencontres de l'économie circulaire » au plus près des territoires sera la cheville ouvrière du portage de la FREC. Dans le cadre du renouvellement des programmes d'actions qui leur seront confiés, les partenaires institutionnels tels que les chambres consulaires, ou les syndicats de collectivités (SYMEED29), seront mis à contribution sur les sujets de la gestion sobre et économe des ressources, par le déploiement des actions de la FREC comme celles du PRPGD.

→ **Déployer des filières régionales de valorisation**

Avec un tonnage de près de 700.000 tonnes encore enfouies en 2020, dont la moitié hors de la Bretagne, la marche à franchir est grande pour atteindre l'objectif « zéro enfouissement en 2030 » du SRADDET. La sélection fin 2020 de deux projets bretons candidats à l'AAP national sur les CSR (Combustible solide de récupération) est un signe encourageant : la poursuite de l'identification de nouveaux projets de valorisation énergétique, ainsi que le déploiement de centres de tri haute performance permettant d'optimiser la valorisation de quantités importantes de déchets sont prioritaires. Un effort particulier sera fait en direction de l'implantation d'une nouvelle génération d'équipements de type « ressourcerie / recyclerie » qui favorisent le réemploi et la réutilisation. La recherche de la mutualisation et de la complémentarité entre ces différents outils constituera le fil directeur de cette dynamique.

▶▶▶ **Optimiser l'usage des ressources en développant les outils de réemploi et de recyclage**

L'augmentation de la durée de vie des biens, matériaux et équipements est un des moyens de limiter le recours aux matières premières, et constitue un des axes de l'engagement pour la « préservation de la biodiversité et des ressources ». Un appel à projets sera lancé sur le déploiement de nouveaux équipements et service de type « ressourceries/recycleries » et l'adaptation des déchèteries. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire, ainsi que le réseau des Repairs Café, tous particulièrement actifs dans ce domaine, seront plus spécifiquement mobilisés.

→ **Consolider et déployer l'usage des matériaux écologiques dans la construction**

L'Appel à Manifestation d'Intérêt sur les Constructions Biosourcées, porté par la toute jeune Fédération Bretonne des Filières Biosourcées (FB²), sera une action clé dans le déploiement de ces filières à l'échelle de la Bretagne : la Région y apportera son concours. La mise en œuvre des actions de la FREC spécifiques au bâtiment et du PRPGD sur « bâtiment et construction » vont permettre un partage d'expérience et de savoir-faire des acteurs pour engager une manière de « construire différemment »

Les actions du programme

→ **Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques**

- ✓ Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat
- ✓ Renforcer l'efficacité énergétique du bâti
- ✓ Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables
- ✓ Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique

→ **Développer un usage durable des ressources**

- ✓ Connaître les gisements et leurs usages
- ✓ Organiser la prévention et la gestion des déchets
- ✓ Développer une culture bretonne de l'économie circulaire

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0501	P.0501-11 : Informer et former		700 000
	P.0501-12 : Organiser les conditions d'une gouvernance efficace		30 000
	P.0501-13 : Mieux comprendre pour mieux agir		400 000
	P.0501-21 : Soutenir l'élaboration et le mise en oeuvre des SAGE		650 000
	P.0501-22 : Soutenir les projets de territoire pour l'eau	6 500 000	2 560 000
	P.0501-23 : Accompagner les projets territoriaux « algues vertes »	300 000	700 000
Total P.0501		6 800 000	5 040 000
P.0502	P.0502-11 : Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise		155 000
	P.0502-12 : Soutenir les programmes d'inventaire et d'acquisition de connaissances		370 000
	P.0502-13 : Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité		422 000
	P.0502-21 : Mettre en oeuvre la trame verte et bleue	139 000	290 000
	P.0502-22 : Accompagner les réserves naturelles régionales	35 000	396 000
	P.0502-23 : Accompagner les Parcs naturels régionaux	236 000	1 275 800
	P.0502-24 : Développer le maillage régional des espaces naturels	190 000	2 200
	P.0502-25 : Intégrer les dimensions paysagères	100 000	45 000
	P.0502-31 : Soutenir l'action des structures régionales d'éducation et de sensibilisation à l'environnement		294 000
Total P.0502		700 000	3 250 000
P.0503	P.0503-111 : Connaître et analyser la situation énergétique et climatique bretonne	80 000	90 000
	P.0503-112 : Contribuer aux démarches de planification	500 000	170 000
	P.0503-113 : S'adapter aux effets du changement climatique	-	100 000
	P.0503-121 : Renforcer l'efficacité énergétique dans l'habitat	550 000	4 100 000
	P.0503-122 : Renforcer l'efficacité énergétique dans les bâtiments tertiaires et le secteur industriel	550 000	50 000
	P.0503-131 : Soutenir les projets de production d'énergie bas carbone	2 830 000	500 000
	P.0503-132 : Optimiser les usages par les réseaux énergétiques intelligents	200 000	110 000
	P.0503-141 : Accompagner la mise en place d'une ingénierie territoriale par les territoires	-	797 800
	P.0503-142 : Proposer et déployer des outils d'ingénierie financière	-	90 000
	P.0503-143 : Accompagner les territoires dans la mobilité durable	-	21 000
	P.0503-211 : Organiser et gérer les données		-
	P.0503-212 : Planifier et optimiser les usages des ressources		30 000
	P.0503-221 : Accompagner et sensibiliser à la prévention		40 000
	P.0503-222 : Planifier et développer les outils de gestion adaptés	700 000	205 000
	P.0503-231 : Accompagner les collectivités et les porteurs de projets	300 000	251 700
P.0503-232 : Développer l'usage de matières premières renouvelables		160 500	
Total P.0503		5 710 000	6 716 000